



Séparation de biens suite rupture

Par **geforce74**, le **19/12/2008 à 22:10**

Bonsoir,

Je vous remercie par avance pour votre aide, nous sommes dans une impasse.

[s]La situation[/s] : Mon amie a acheté un appartement avec son ex compagnon il y a 5 ans. Elle a environ 52% des parts. Elle vie maintenant avec moi en location depuis Juillet. Son ex compagnon quant à lui habite toujours l'appartement. Il ralenti continuellement le processus de vente certainement parce qu'il n'est pas pressé d'aller voir ailleurs. Cependant pour mon amie payer une location et le remboursement d'un appartement dans lequel elle ne vie plus coute fort cher. Le soucis étant que l'appart est à moitié en rénovation, et que son ex étant trèèèèès long à faire les travaux (presque rien depuis Juin) les visites sont quasi impossibles.

[s]La question[/s] : Mis à part attendre qu'il se décide à finir les travaux puis à dégager (ce qui peut encore prendre 1 an ...), quel recours avons nous pour le faire partir et enfin pouvoir nous débarrasser de ce bien.

Sachant qu'il ne peut pas racheter les parts de mon amie, donc il est impératif de le vendre. Y a-t-il un moyen de l'obliger à partir ? Ou de lui imposer un délais ?

Merci beaucoup pour vos futures réponses

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 09:23**

Bonjour,

Bien sûr qu'il y a un moyen.

S'adresser à un juge afin que ce dernier fixe un loyer que devra payer celui qui reste dans les lieux. Ce loyer représentera 52 % d'un loyer normal, compte tenu du marché immobilier, mais en plus, il devra aussi acquitter toutes les charges inhérentes aux locataires + sa part de 48 % de la taxe foncière en tant que propriétaire indivis de cet appartement. Croyez-moi, là, ça va le refroidir assez vite et les choses ne tarderont pas à se débloquer rapidement, comme par miracle.

Par **geforce74**, le **20/12/2008 à 10:40**

Effectivement ça devrait le refroidir.

J'espère ne pas devoir en arriver là, ce n'est jamais très drôle de devoir rentrer dans ce genre de procédures.

Merci beaucoup pour le conseil, et de la réponse rapide :)

Par **geforce74**, le **20/12/2008 à 13:06**

Ah oui, petite précision, le fait qu'il y ait un crédit en cours pour rembourser le prêt de l'appartement ne change rien ?

Merci pour ce site fort pratique :-)

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 13:12**

Si le prêt est destiné à payer l'appartement, lui vous doit un loyer sur votre part mais vous, vous devez lui rembourser la part de ce crédit. A vous de juger ce qui serait le mieux.

Par **geforce74**, le **21/12/2008 à 11:25**

Merci pour votre réponse.

En fait, le prêt est en devises et c'est donc mon amie qui paye les échéances en totalité et son ex doit lui en reverser la moitié.

J'imagine qu'à ce niveau là, la situation ne changera rien au remboursement qu'il lui fait tous les mois.

Merci pour votre attention.